

# Le financement des entreprises en Nouvelle-Calédonie

Cette étude vise à présenter l'évolution des différents crédits accordés aux entreprises en Nouvelle-Calédonie entre 1993 et 2004.

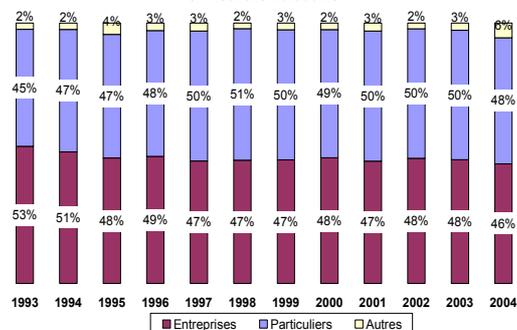
Cette évolution est appréhendée à partir des comptes des établissements de crédit. 10 établissements de crédit sont installés localement : 5 banques adhérentes à la Fédération bancaire française (FBF)<sup>1</sup> et 5 sociétés financières<sup>2</sup>. En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit<sup>3</sup>, situés hors zone d'émission, déclarent leurs interventions en Nouvelle-Calédonie.

Compte tenu du recensement parfois incomplet des crédits octroyés par les établissements situés hors de la Nouvelle-Calédonie<sup>4</sup> sur la période, l'étude s'attachera à apprécier l'évolution des concours accordés aux entreprises par le seul réseau bancaire local.

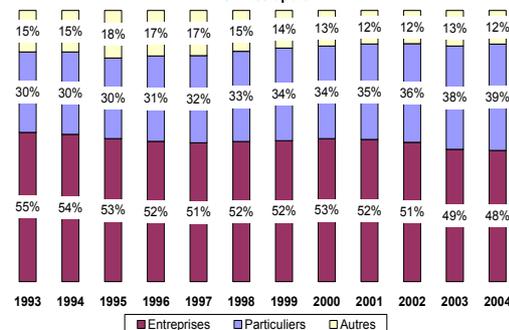
<sup>1</sup> BNP Paribas, SGCB, <sup>2</sup> Crédical, CCN, CAM, <sup>3</sup> AFD, BEI, Dexia, CDC, <sup>4</sup> À titre indicatif, ces établissements ont déclaré un encours d'environ 20 milliards de FCFP de crédits aux entreprises au 31/12/04  
BNC, BCI, CEP NC Nouméa Crédit, GE-Money Casden, Sogefom, Natexis

## ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS PAR AGENT ÉCONOMIQUE EN MÉTROPOLE ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Répartition de l'ensemble des crédits par agent économique en Nouvelle-Calédonie



Répartition de l'ensemble des crédits par agent économique en Métropole

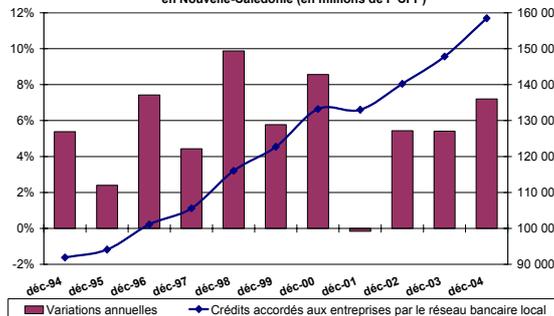


Source : Banque de France

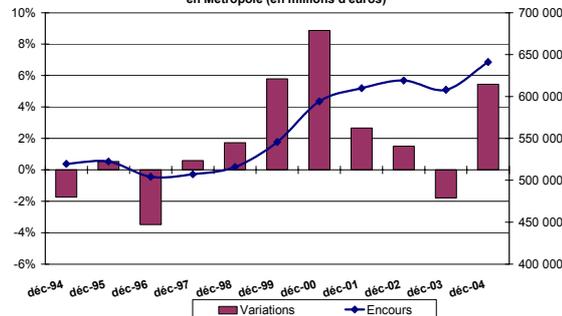
Entre 1993 et 2004, la part de l'encours des crédits aux entreprises accordé par le système bancaire local a diminué, passant de 53 % en 1993 à 46 % en 2004, au profit des crédits aux particuliers. L'encours de ces derniers a fortement augmenté sur la période considérée, poussé plus particulièrement par le dynamisme des crédits à l'habitat (lui-même favorisé par la réduction du coût des crédits à long terme) et le recours accru au crédit à la consommation.

La situation a évolué de la même manière en Métropole, où le poids des crédits aux entreprises est comparable à celui de Nouvelle-Calédonie (48 % en Métropole contre 46 % en Nouvelle-Calédonie en 2004).

Évolution de l'encours des crédits aux entreprises en Nouvelle-Calédonie (en millions de F CFP)



Évolution de l'encours des crédits aux entreprises en Métropole (en millions d'euros)

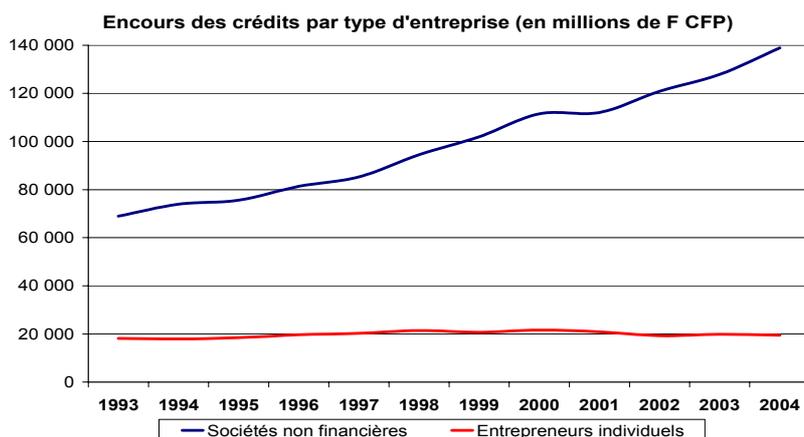


Source : Banque de France

La hausse de l'encours des crédits aux entreprises a été plus rapide en Nouvelle-Calédonie qu'en Métropole depuis 1993. En effet, sur la période, l'encours de crédit aux entreprises calédoniennes a été multiplié par 1,8 contre 1,2 en Métropole, pour atteindre 158,5 milliards de F CFP en 2004.

► Les banques FBF octroient la grande majorité des crédits aux entreprises (93,6 % de l'encours global des crédits aux entreprises en 2004). Les sociétés financières en ont octroyé 6,4 % en 2004, contre 3,6 % en 1993. La hausse de la part des sociétés financières dans l'encours des crédits aux entreprises depuis 2001 s'explique notamment par l'implantation de nouvelles sociétés financières, qui ont gagné des parts de marché sur les banques FBF.

## ÉVOLUTION DES CRÉDITS BANCAIRES PAR TYPE D'ENTREPRISE

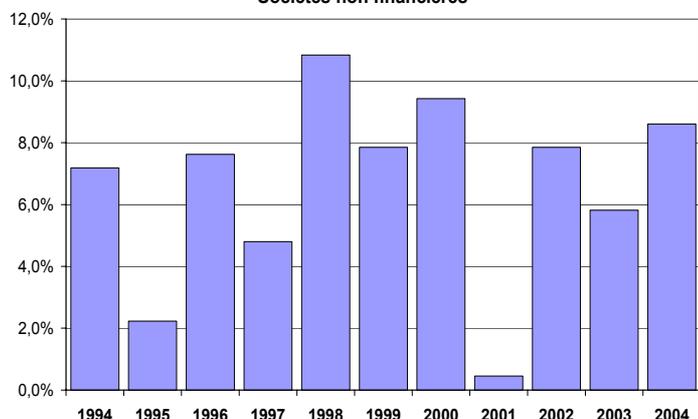


► La hausse globale des encours de crédits aux entreprises masque des disparités.

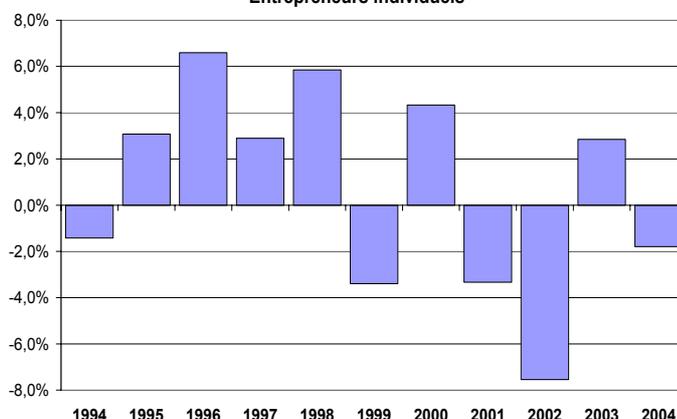
Ainsi, les sociétés non financières sont les principales bénéficiaires des prêts accordés aux entreprises avec un montant de 138,9 milliards de F CFP (88 %) en 2004, contre 19,6 milliards de F CFP (12 %) pour les entrepreneurs individuels.

Par ailleurs, la croissance de l'encours des crédits aux sociétés non financières est plus rapide que celle des entrepreneurs individuels. En effet, la croissance moyenne annuelle s'est établie à 6,6 % pour les crédits aux sociétés non financières entre 1993 et 2004, contre 0,6 % en moyenne annuelle pour les entrepreneurs individuels.

**Variations en glissement annuel Sociétés non financières**



**Variations en glissement annuel Entrepreneurs individuels**

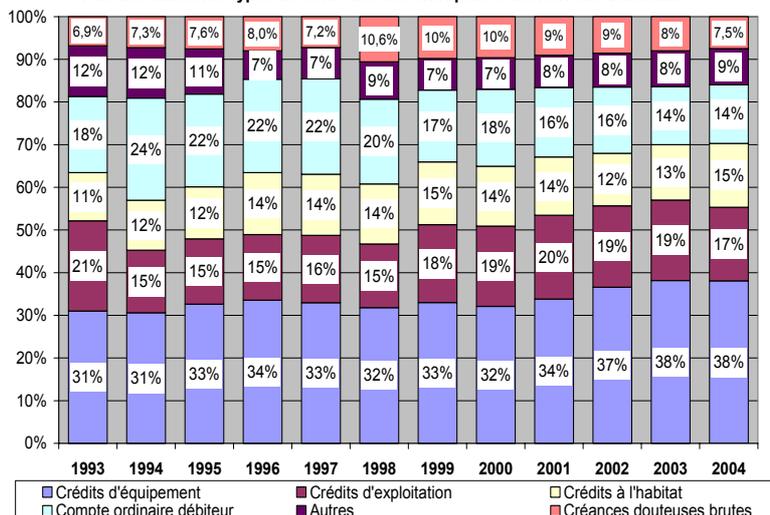


## ÉVOLUTION DES CRÉDITS BANCAIRES PAR TYPE DE CONCOURS

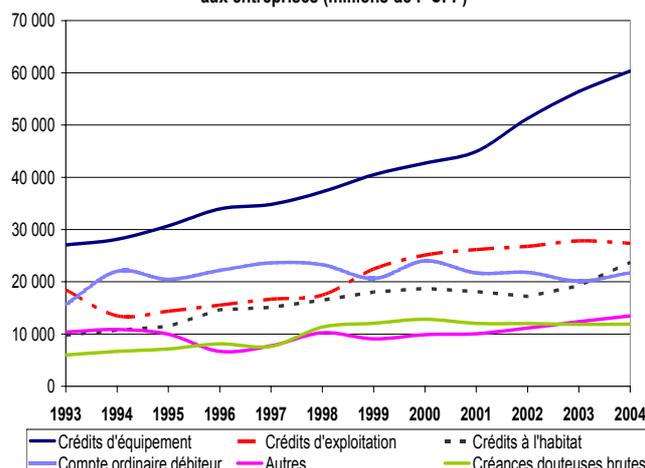
► Le financement des entreprises en Nouvelle-Calédonie par le système bancaire local est majoritairement constitué de crédits à l'équipement, qui représentent 38 % de l'ensemble des crédits accordés aux entreprises en 2004 (+7 points par rapport à 1993). Cette évolution témoigne des efforts d'investissement des entreprises calédoniennes, en particulier depuis 2002. En seconde position, les crédits d'exploitation ont vu leur part se réduire pour représenter 17 % des concours aux entreprises en 2004 (-4 points par rapport à 1993).

On observe sur la période que les évolutions des encours de crédits d'exploitation et des comptes ordinaires débiteurs sont complémentaires. La part des crédits à l'habitat, essentiellement constitués de crédits immobiliers destinés à financer la construction ou l'acquisition de bureaux et locaux commerciaux, a augmenté pour atteindre 15 % de l'ensemble des crédits (+4 points par rapport à 1993). Enfin, la part des créances douteuses brute en 2004 est comparable à celle constatée en 1993.

**Part des différents types de concours des entreprises de Nouvelle-Calédonie**



**Evolution des différents types de concours octroyés aux entreprises (millions de F CFP)**



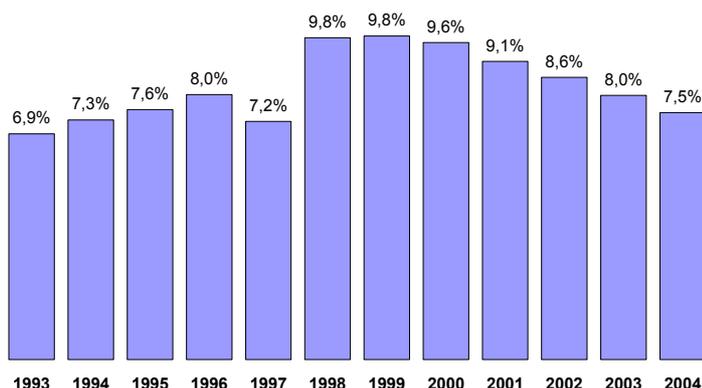
► La forte augmentation des crédits à l'équipement entre 1993 et 2004 (+123 %) a été, dans sa quasi-totalité, absorbée par les sociétés non financières, qui sont les principaux consommateurs de ce type de crédit (pour 90 % des encours).

Les crédits à l'habitat ont également fortement augmenté sur cette période (+141 %). Là encore, cette évolution est imputable aux sociétés non financières (+232 %).

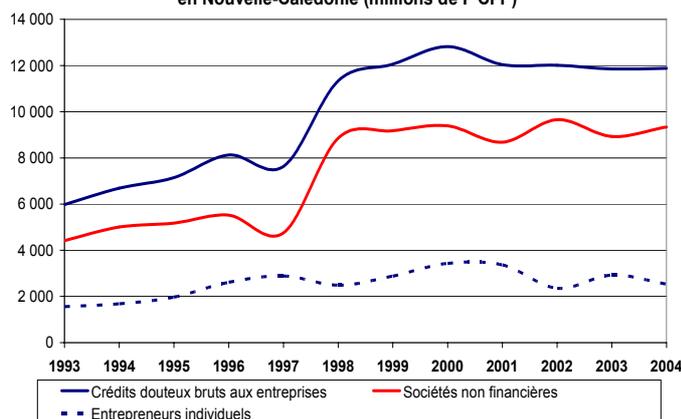
Les crédits d'exploitation ont, pour leur part, augmenté de 48 % entre 1993 et 2004 (+69 % en faveur des sociétés non financières mais -44 % pour les entrepreneurs individuels).

## ÉVOLUTION DES CRÉANCES DOUTEUSES BRUTES

Evolution du taux de créances douteuses brutes des entreprises en Nouvelle-Calédonie



Encours des créances douteuses brutes des entreprises en Nouvelle-Calédonie (millions de F CFP)

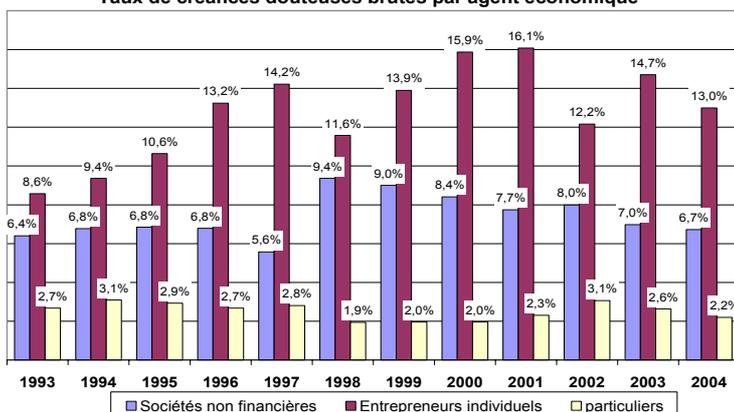


► Le risque sur les entreprises est mesuré par l'encours des créances douteuses brutes des entreprises rapporté à l'encours global des crédits qui leur sont octroyés par les établissements de crédits locaux.

Après une relative stabilité entre 1993 (6,9 %) et 1997 (7,2 %), le risque sur les entreprises a augmenté en 1998 jusqu'à 9,8 %. Cette augmentation du poids relatif des crédits douteux est essentiellement liée aux difficultés rencontrées par les entreprises du secteur minier à la suite de la crise économique et financière des pays asiatiques, principaux consommateurs de nickel.

Entre 1998 et 2004, le risque des entreprises s'est ensuite réduit peu à peu, pour atteindre 7,5 % en 2004.

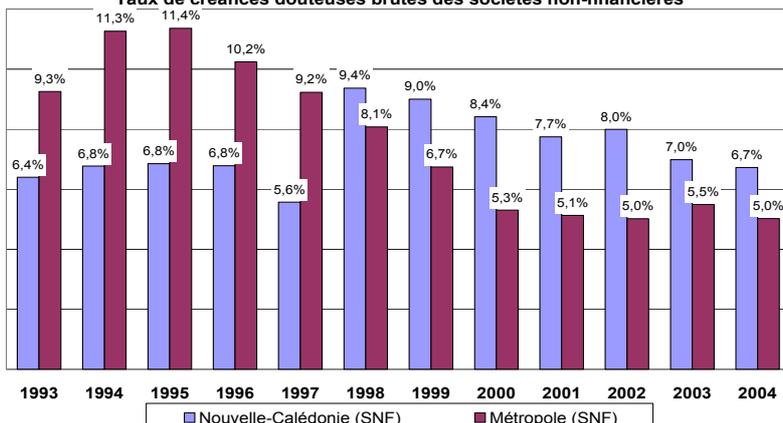
Taux de créances douteuses brutes par agent économique



► En Nouvelle-Calédonie, entre 1993 et 2004, le taux de créances douteuses brutes des entreprises est resté supérieur à celui des particuliers, avec respectivement 6,9 % contre 2,7 % en 1993 puis 7,5 % contre 2,2 % en 2004.

Par ailleurs, des disparités s'établissent entre les différents types d'entreprises. Ainsi, entre 1993 et 2004, les entrepreneurs individuels présentent des taux de crédits douteux supérieurs à ceux des sociétés non financières. Cette différence s'est également accentuée au cours de la période : respectivement 8,6 % contre 6,4 % en 1993, puis 13,0 % contre 6,7 % en 2004.

Comparaison Nouvelle-Calédonie / Métropole  
Taux de créances douteuses brutes des sociétés non-financières



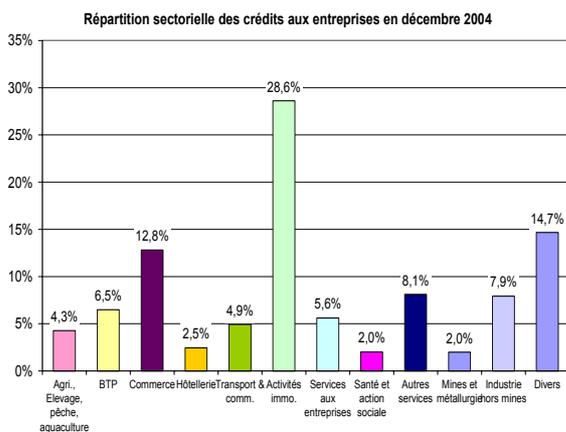
Sources : IEOM et Banque de France

► En Métropole comme en Nouvelle-Calédonie, on constate une phase de croissance du poids des créances douteuses brutes des sociétés non financières, suivie d'une phase de repli. Cependant, la hausse est plus forte en Nouvelle-Calédonie sur l'année 1998, après une période de stabilité entre 1993 et 1997. Par ailleurs, le mouvement général est décalé, la baisse intervenant trois ans après celle de la Métropole.

Notons également qu'à la différence de la Métropole où le taux de créances douteuses brutes des sociétés non financières est quasiment réduit de moitié entre 1993 et 2004, celui des sociétés non financières calédoniennes a seulement retrouvé en 2004 (6,7 % de douteux) son niveau de 1993 (6,4 %).

## RÉPARTITION SECTORIELLE DES CONCOURS BANCAIRES

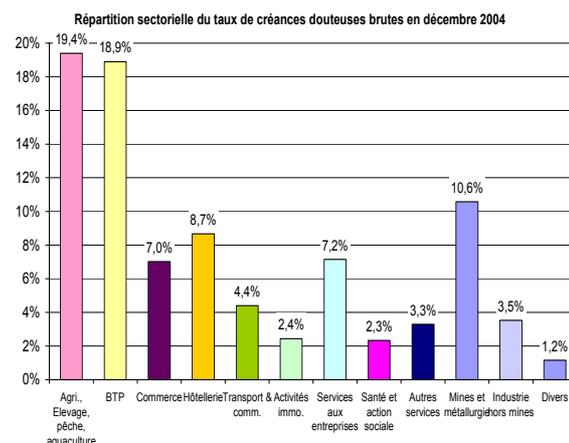
Note de l'Institut d'émission



Source : Service Central des Risques (SCR)\* de l'IEOM

► En terme de répartition sectorielle des bénéficiaires de concours bancaires, les « activités immobilières » regroupent 28,6 % de l'ensemble des crédits accordés aux entreprises par le réseau bancaire local, devant le « commerce » qui en représente 12,8 %.

\*SCR : dispositif informatisé permettant la centralisation des risques bancaires et sociaux déclarés par les établissements de crédit et les organismes de sécurité sociale sur les entreprises. Il s'agit des encours classés par rubrique (découvert, autre crédits CT, crédits à terme, crédit-bail...).

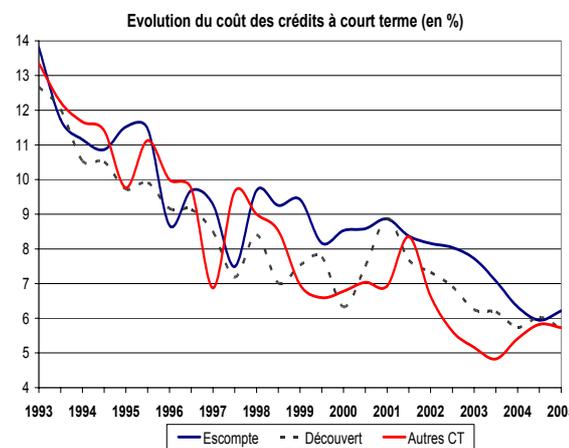
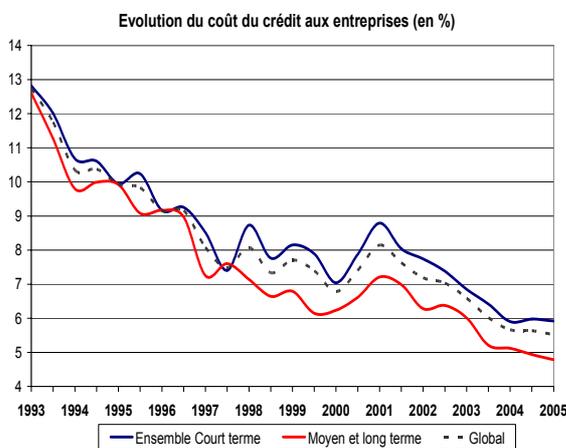


► Le risque « Entreprises » est inégal selon les secteurs d'activité.

Ainsi, les secteurs de « l'agriculture, élevage, pêche et aquaculture » et du « BTP » enregistrent les taux les plus élevés de créances douteuses, avec respectivement 19,4 % et 18,9 %.

Les secteurs de la « mine et métallurgie », de « l'hôtellerie », des « services fournis principalement aux entreprises » et du « commerce » présentent également un risque supérieur à la moyenne sectorielle.

## ÉVOLUTION DU COÛT DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES



► La tendance globale est à la baisse du coût du crédit entre 1993 et 2004. Ainsi, le coût moyen pondéré global du crédit aux entreprises en Nouvelle-Calédonie s'est établi à 5,52 % début 2005 contre 12,74 % début 1993.

Il convient de rappeler que les taux pratiqués en Nouvelle-Calédonie demeurent globalement légèrement plus élevés qu'en Métropole. Ainsi, les taux de crédit à moyen et long terme se sont rapprochés des conditions pratiquées en Métropole, avec un taux moyen qui se situe 0,78 point au dessus de la moyenne nationale au 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Le coût de l'escompte, opération très usitée en Nouvelle-Calédonie, voit son écart s'accroître avec un taux moyen qui ressort supérieur de 0,91 point au taux métropolitain. Faisant exception à la règle, les découverts affichent un taux inférieur à la moyenne métropolitaine, avec un écart de -0,53 point.

**Remarque :** sauf mention expresse, l'ensemble des sources de ce document provient de l'IEOM.